

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

Document mis en ligne le 06 octobre 2023 sur le site internet de la Ville

23-09-147

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Laurent KERMABON pouvoir à Julie DUMONT, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SPORTS

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT, DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET LE SPORTS VACANCES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Libourne assure le développement et la promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre, notamment auprès des plus jeunes.

Considérant que dans cette optique, la direction des sports développe des actions et des dispositifs en direction des enfants et notamment :

- L'École Municipale du Sport déclarée comme centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) tous les mercredis matins en temps périscolaire. Cette école du sport offre aux enfants scolarisés sur Libourne une découverte des activités sportives. Elle permet d'accueillir 128 enfants du CP au CM2 sur la base d'une inscription à l'année en fonction d'un tarif défini par la ville. Chaque séance est encadrée par l'équipe des éducateurs de la ville mais aussi par des diplômés issus des clubs sportifs.

- Le Sport Vacances est déclaré comme centre d'Accueil (ALSH). Cette structure est ouverte pendant les vacances scolaires (sauf les vacances de Noël) à tous les enfants âgés de 6 à 17 ans (dans la limite de 17 ans) où la capacité d'accueil est de 36 par jour). Ils sont accueillis à la demi-journée ou à la journée de 8h30 à 17h30 sur la base d'une inscription en fonction d'un tarif défini par la ville.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230929-DELIB23_09_147-DE

Considérant que l'État, la Caisse d'allocations Familiales et le Conseil Départemental de la Gironde proposent des appels à projets et des dispositifs pour soutenir la promotion de l'activité physique et sportive,

Considérant que les actions et les dispositifs mis en place par la Ville de Libourne pour assurer le développement et la promotion du sport peuvent faire l'objet d'un subventionnement de la part de l'État, la Caisse d'allocations Familiales et le Conseil Départemental de la Gironde,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- décide de demander des subventions auprès de l'État, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental de la Gironde pour soutenir le développement et la promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces subventions et à procéder à leur encaissement

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.10.2023 et de la publication, le 06.10.2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne